

**Séance extraordinaire du
30 novembre 2021**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur Francis St-Pierre, maire, mesdames les conseillères Vanessa Lepage-Leclerc, Anick Blouin, Stéphanie Arsenault, Mélanie Desrosiers, messieurs les conseillers Jean-Denis Bernier et Simon Dubé.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Anick Blouin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-11-148

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu que l'appel de candidatures a eu lieu du 20 octobre au 11 novembre 2021 pour pourvoir le poste de directeur(trice) des travaux publics ;

Attendu que le comité de sélection a arrêté son choix sur madame Lise Gauthier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Lise Gauthier en date du 30 novembre 2021. Le contrat est d'une durée de 5 mois. Le salaire est fixé à l'échelon #1 de l'échelle salariale du poste de directeur(trice) des travaux publics. Dès son entrée en fonction, elle contribuera au régime de retraite des employés municipaux et à l'assurance collective de la SSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS 2021-11-149

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LOUISE-ANNE BELZILE

Attendu que madame Louise-Anne Belzile dépose sa démission au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Attendu que cette démission sera effective en janvier 2022, dont la date exacte sera précisée ultérieurement ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Desrosiers et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Louise-Anne Belzile et de procéder à l'affichage du poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-11-150

DÉPÔT DE PROJET AU VOLET 4 (SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE) DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ PILOTÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Attendu que les municipalités rurales rencontrent des défis organisationnels majeurs par rapport à la planification de leurs camps de jour estivaux ;

Attendu que ces défis sont connus et documentés par la Table de loisirs Rimouski-Neigette ;

Attendu que l'Alliance pour la solidarité de Rimouski-Neigette a spécifiquement ciblé l'amélioration des camps de jour comme un enjeu prioritaire du *Chantier sports, loisirs et culture* et qu'un projet soutenant la structuration et la planification des camps de jour a été déposé et réalisé à l'été 2021 ;

Attendu que ce projet a été grandement apprécié par les municipalités participantes et que celles-ci désirent entamer une véritable réflexion par rapport aux possibilités de partage et de mise en commun des ressources afin d'améliorer la qualité des services offerts de façon pérenne ;

Attendu que les municipalités de Saint-Anaclet, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien souhaitent ainsi déposer un projet visant à évaluer la faisabilité d'une telle coopération intermunicipale et à en étudier les différents scénarios ;

Attendu que le conseil de la MRC Rimouski-Neigette a adopté le 17 novembre dernier la résolution no 21-330 réservant un maximum de 10 000\$ à même son *Fonds pour les projets spéciaux* pour « contribuer à la structuration et à la planification des camps de jour ruraux de l'été 2022, ainsi qu'à l'étude d'un projet de coopération intermunicipale » ;

Attendu que le comité d'accompagnement formé de partenaires externes et de représentants des municipalités assurera le bon déroulement des différentes étapes de travail ainsi que le suivi du projet ;

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet a été désignée comme organisme porteur et qu'elle a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du *Fonds régions et ruralité* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier, appuyé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard s'engage à participer au projet d'analyse de *Coopération intermunicipale pour les camps de jour ruraux de Rimouski-Neigette* ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du *Fonds régions et ruralité* ;
- Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-11-151

ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Attendu que la politique des cadres est échue depuis décembre 2020 et qu'elle prévoyait entre autres l'échelle salariale du poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère);

Attendu qu'un appel de candidatures sera lancé dans les prochains jours pour le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère);

Attendu que le contrat du nouveau directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) remplacera la politique des cadres en ce qui concerne ce poste;

Attendu que la nouvelle échelle salariale tient compte du marché régional et des comparables au Québec;

Attendu que la nouvelle échelle salariale sera indexée annuellement aux mêmes taux que ceux prévus à la convention collective;

En conséquence, il est proposé par madame Anick Blouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'échelle salariale suivante à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le poste de directeur(trice) générale(e) et secrétaire-trésorier(ère) :

Échelon	Taux 2022
1	79 000\$
2	81 212 \$
3	83 486 \$
4	85 824 \$
5	88 227 \$
6	90 697 \$
7	93 236 \$
8	95 847 \$
9	98 531 \$
10	101 290 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Francis St-Pierre, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Louise-Anne Belzile, directrice générale